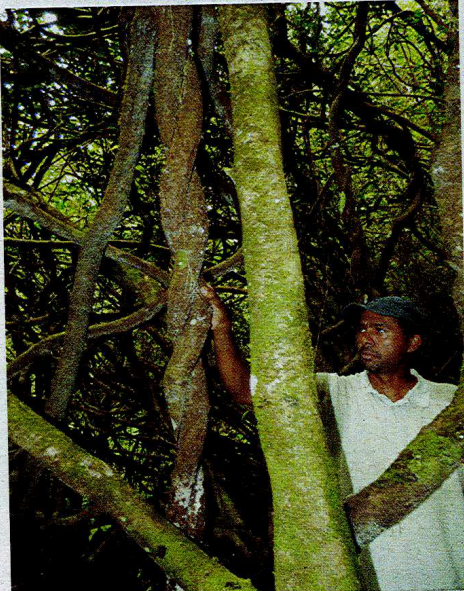


Unesco : un anniversaire sans la fête

PATRIMOINE MONDIAL. Il y a 8 ans, La Réunion célébrait son inscription à la liste de l'Unesco. Depuis, la dégradation de l'état de conservation du Bien et donc du Parc inquiète l'UICN sur fond d'invasion des espèces invasives. Elle pointe une insuffisance de moyens et les besoins de renforcer la gouvernance et la coordination de la lutte.



L'avancée de la Liane papillon dans les forêts est jugée alarmante.

L'ONF et le Parc perdent des postes

Si un déclassement n'est pas réellement envisagé (voir par ailleurs), Unesco et UICN s'attendent à une réaction et à des annonces de la part du gestionnaire de fait et donc de l'État notamment en terme de moyens. Si des discours forts ont été prononcés par le ministre de l'écologie, Nicolas Hulot, au moment de la présentation des grandes lignes du Plan pour la biodiversité, les déclinaisons concrètes et chiffrées se font attendre. Ce sera peut-être en septembre à l'occasion d'un séminaire sur la biodiversité ultramarine organisé à Paris par les ministères de l'écologie et de l'Outre-mer. En attendant, plusieurs signaux ne sont pas de mesure à rassurer UICN et Unesco. Après

l'ONF dont la masse salariale passe de 170 à 145 forestiers, inquiétant les syndicats sur l'avenir même de l'Office, c'est le Parc national qui devra se séparer de 5 postes à l'horizon 2020, nous a confirmé hier son directeur. Des postes permanents d'accueil et de conseillers en écologie seraient concernés selon nos informations. Le budget du Parc est par contre maintenu concernant les actions, ce qui ne serait pas le cas des autres établissements de France. "Tous les ministères doivent faire des efforts budgétaires", commente le directeur. Un discours qui rappelle celui de son homologue à l'ONF récemment. Sûrement pas le signal attendu par l'Unesco.

Un peu à l'indifférence générale, La Réunion célèbre aujourd'hui un anniversaire pourtant pas comme les autres. Il y a 8 ans, à Brasilia, nos "Pitons, cirques et remparts" faisaient leur entrée au panthéon mondial. Et par la grande porte : 40% du territoire - correspondant au cœur du parc national - est reconnu depuis le 1^{er} août 2010 comme un bien de l'humanité. Une source de fierté doublée d'une sorte de responsabilité collective pour conserver ce territoire jugé exceptionnel pour sa biodiversité et la beauté de ses paysages. Les deux critères retenus par l'Unesco. Huit ans plus tard, l'ambiance n'est pas vraiment à la fête.

Dans son dernier rapport technique rendu en novembre sur l'état des biens naturels inscrits, l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) a de nouveau tiré la sonnette d'alarme et en haussant le ton. L'état du Bien Réunionnais fait l'objet d'une "préoccupation élevée" de la part des scientifiques. La note

générale de conservation est également dégradée : le Bien était jugé en "bon état avec quelques préoccupations" en 2014. «Les menaces des espèces exotiques envahissantes, déjà considérées comme étant de haut niveau, ont continué de s'accroître malgré les efforts déployés (...) l'insuffisance des moyens alloués et les besoins de renforcement de la gouvernance et de la coordination de la lutte contre les invasives aboutissent en fine à une détérioration progressive en voie de généralisation», s'inquiètent les experts. L'état de conservation est jugé tout simplement moins bon qu'au moment de l'inscription et la tendance est négative.

LA RÉUNION DOIT JOUER COLLECTIF

Si les experts soulignent "l'engagement fort" du gestionnaire, la stratégie et les moyens - humains comme financiers - sont jugés insuffisants. Si le Parc est le gestionnaire par délégation, c'est bien la responsabilité de l'État et des collectivités locales et au-delà de toute la



Source de fierté, l'inscription se double d'une responsabilité de conservation (photo F.M.A.).



À l'image des chantiers d'éradication de l'Herbe de la Pampa, la propagation des espèces exotiques inquiète l'UICN (photo d'archives).

population qui est engagée selon les scientifiques. Les déchets, le braconnage, les troupeaux divagants ou la fréquentation touristique sont d'autres sujets de préoccupation pour l'UICN. Le rapport aura eu l'effet d'un électrochoc et c'était bien le but recherché.

Après l'annonce par la Région de la création d'une Agence régionale de la biodiversité dans les prochains mois, c'est le comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion (CEB) - ex-comité de bassin - qui montait au créneau il y a quelques semaines pour appeler à un renforcement des moyens et à la mobilisation de tous. "Seule une mise en œuvre ambitieuse, rapide et concertée, à l'échelle locale et nationale, de la stratégie et de son plan opérationnel de lutte sera en mesure de freiner l'expansion de l'envahissement de milieux naturels primaires", clame-t-il en

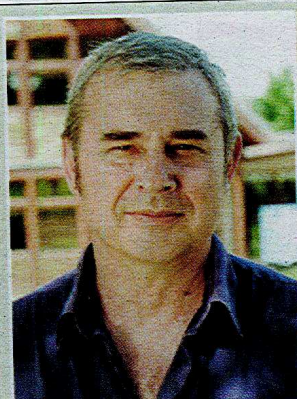
appelant à une "mobilisation massive de la société réunionnaise". Selon des observateurs, "l'ultimatum" de l'UICN a fait bouger les lignes notamment dans la manière de travailler entre acteurs locaux à l'image du projet ESPECES, porté par le Parc et financé à hauteur de 400 000 euros par l'Europe (70%), le Parc (22%), La Région (4%) et la Déal (4%) sur deux ans pour sauver et étudier quarante espèces comptant parmi les plus menacées (notre dossier du 1^{er} juin). Beaucoup et peu à la fois face à l'ampleur de la tâche avec 171 espèces menacées d'extinction dans l'île. Les regards sont désormais tournés vers l'État sur les actions et moyens qu'il compte réellement mettre en œuvre en Outre-mer dans le cadre du Plan biodiversité. Pour l'instant, les feux ne sont pas franchement au vert.

Philippe Madubost

J.P. Delorme : "Une remise à plat"

Directeur du Parc national de La Réunion, Jean-Philippe Delorme écarte le risque d'un déclassement de la Réunion à terme. "L'UICN est dans son rôle d'expert pour le compte de l'Unesco de suivi des Biens selon les critères d'inscription et les dynamiques de territoire, mais les déclassements sont très rares, deux au maximum. Il n'y a pas de remise en question de l'inscription tous les 5 ans. L'UICN ne dit pas que rien n'a été fait, qu'il y a une dynamique, mais qu'il y a un besoin d'une meilleure coordination. C'est une alerte. Ce qu'on nous demande, c'est une obligation de moyen", commente-t-il. Et de rappeler que les alertes sur les espèces invasives existaient dès le classement. L'avertissement va "au-delà de la seule question des moyens", selon lui. La révision du plan opérationnel de lutte

contre les invasives doit être l'occasion d'une "remise à plat pour redéfinir les orientations, l'organisation et la mobilisation des moyens". Pour trouver des ressources supplémentaires, la recherche de financements européens est une piste, à l'image des Life+ pétrels ou dédié à la forêt sèche qui ont permis pour l'un de retrouver les nids des pétrels noirs et pour l'autre de planter des dizaines de milliers d'arbres. L'ouverture "d'espaces d'actions pour les citoyens" est une autre priorité à ses yeux : "Cela va dans le bon sens, tout ne se résume pas à une question de moyens de l'État mais aussi de l'engagement des collectivités et des citoyens, sinon on n'ira pas très loin". Plus que la question d'un label, "c'est notre biodiversité exceptionnelle que nous devons conserver, l'enjeu est là".



"Ce qu'on nous demande, c'est une obligation de moyen", commente le directeur du Parc (photo d'archives).

Toujours pas de liste d'interdiction

Autre signal qui risque d'être mal perçu du côté de l'UICN, l'absence de validation d'une liste des plantes exotiques à interdire d'entrée sur le territoire. Pourtant la première des choses à faire jugeait récemment le comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion (CEB). "L'enjeu des espèces invasives à La Réunion, île fleuron de la biodiversité nationale, n'est peut-être pas perçu à son bon niveau par le gouvernement. Malgré une directive européenne de 2014, les ministères en charge de l'environnement et de l'agriculture n'ont pas encore validé la liste (...) Pourtant, une proposition de 810 espèces faisant consensus localement a été transmise par La Réunion il y a 18

mois". Selon nos informations, faute de consensus entre les ministères de l'Agriculture et de l'Écologie, il aurait été demandé de revoir le nombre d'espèces à la baisse. Une question de moyens également pour mettre en œuvre cette interdiction aux frontières. Un comble quand on sait que les espèces invasives sont la première cause de perte de biodiversité. Aujourd'hui, la flore réunionnaise compte deux fois plus d'espèces introduites (exotiques) que d'espèces indigènes (présentes avant l'arrivée de l'homme). En 2016, La Réunion comptait 131 plantes et 14 animaux considérés comme invasifs dans les milieux naturels.